Greffe du Tribunal de Commerce de Dunkerque
98 Rue du Magasin Général CS 12077
59376 DUNKERQUE Cedex 1

N° de gestion 2025B00432

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 novembre 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	945 201 465 R.C.S. Dunkerque
Date d'immatriculation	04/06/2025
Dénomination ou raison sociale	**LE PALM BEACH**
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	8 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR5902.945201465
Adresse du siège	2 Boulevard de l'Est 59820 Gravelines
Activités principales	Activité de restauration traditionnelle, sur place, à emporter, en livraison, activité de traiteur
Durée de la personne morale	Jusqu'au 04/06/2124
Date de clôture de l'exercice social	30 septembre
Date de clôture du 1er exercice social	30/09/2026

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	CRETON Pauline Georgia Marie
Date et lieu de naissance	Le 14/02/1990 à Saint-Pol-sur-Mer (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	8 Rue du Maréchal Foch 59153 Grand-Fort-Philippe

Gérant

Nom, prénoms	CRETON Louise Florence Marie
Date et lieu de naissance	Le 15/04/1998 à Saint-Pol-sur-Mer (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	13 Rue Victor Hugo 59820 Gravelines

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	2 Boulevard de l'Est 59820 Gravelines
Nom commercial	LE PALM BEACH
Enseigne	LE PALM BEACH
Activité(s) exercée(s)	Débit de boissons, brasserie, pizzeria
Date de commencement d'activité	20/06/2025
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme	
Autorité	Récépissé de déclaration de mutation d'un débit de boissons de 4ème catégorie délivré par la mairie de Gravelines
Date de délivrance	18/06/2025
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Précédent exploitant	
Dénomination	LE PALM BEACH
Adresse	2 Boulevard de l'Est 59820 Gravelines
Numéro unique d'identification	499 706 257
Nom du journal d'annonces légales	Lavoixdunord.fr

Papier issu de forêts gérées durablement - FSC - Doc Direct (200)

Greffe du Tribunal de Commerce de Dunkerque
98 Rue du Magasin Général CS 12077
59376 DUNKERQUE Cedex 1

N° de gestion 2025B00432

Date de parution 27/06/2025

Mode d'exploitation Exploitation directe

MENTIONS DES DECISIONS INTERVENUES DANS DES PROCEDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention n° F26/010317 du 03/11/2026

Jugement du Tribunal de Commerce de Dunkerque en date du 03/11/2026 prononçant l'ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur judiciaire : SELARL ROUHIER (Maître Pierre-François ROUHIER) 9 place des Martyrs de la Resistance 59240 Dunkerque. Date de cessation des paiements : 15/07/2026. Date de cessation d'activité : 01/10/2026. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE (Nord)

FIN DE L'EXTRAIT

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DUNKERQUE

Etat certifié d'inscription(s)

Du chef de : **LE PALM BEACH**
Adresse du siège : **2 Boulevard de l'Est 59820 GRAVELINES**
N° unique d'identification : **945201465**
Pour état conforme au registre tenu au greffe du tribunal de commerce de Dunkerque
Ainsi dénommé(e), qualifié(e), domicilié(e) et orthographié(e), et non autrement.

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce

Inscription n°2025N000128 prise le 07/07/2025

En vertu : Acte notarié en date du 20/06/2025. Signé par Me Jean-Michel ROUSSEL notaire. **Au profit de :** Société anonyme BANQUE CIC Nord Ouest, 33 Avenue Le corbusier 59000 LILLE N° unique d'identification : 455502096. RCS (Ville) : Lille Métropole Election de domicile du créancier : BANQUE CIC Nord Ouest. 33 Avenue Le corbusier 59000 LILLE **Contre :** Société à responsabilité limitée LE PALM BEACH, 2 Boulevard de l'Est 59820 GRAVELINES N° unique d'identification : 945201465. RCS (Ville) : Dunkerque Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non Description : Un fonds de commerce comprenant la licence IV, le droit à la ligne téléphonique, le droit à la conservation des réseaux sociaux attachés au fonds de commerce, le mobiliers et matériels commerciaux et agencements servant à son exploitation. Adresse : 2 Boulevard de l'Est 59820 GRAVELINES	Montant : 190 000,00 EUR Date de son exigibilité (ou éléments permettant de la déterminer) : 05/06/2033 Taux d'intérêts : 3.20 %

État des inscriptions du privilège de nantissement judiciaire

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds artisanal

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds agricole

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Inscription n°2025V000009 prise le 10/07/2025

En vertu : Acte notarié en date du 20/06/2025. Signé par Me JEAN-MICHEL ROUSSEL notaire. **Au profit de :** Société anonyme BANQUE CIC Nord Ouest, 33 Avenue Le corbusier 59000 LILLE N° unique d'identification : 455502096. RCS (Ville) : Lille Métropole Election de domicile du créancier : BANQUE CIC Nord Ouest. 59140 DUNKERQUE **Contre :** LE PALM BEACH, 2 Boulevard de l'Est 59820 GRAVELINES N° unique d'identification : 945201465. RCS (Ville) : Dunkerque Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non Description : Un fonds de commerce Adresse : 2 Boulevard de l'Est 59820 GRAVELINES Prix du matériel : 75 000,00 Eur.Prix des éléments incorporels : 130 000,00 Eur.Prix total : 205 000,00 Eur.	Montant : 190 000,00 EUR

Requis par : non indiquées
Arrêté à la date du : 03/11/2026

Papier issu de forêts gérées durablement - FSC - Doc Direct (PDC)

État des inscriptions du privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions de privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

État des inscriptions de privilèges du Trésor

Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521 - 2, 13° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

État des certificats de non paiement de chèque

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

Contrats de location en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

Clauses de réserve de propriété en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

État des inscriptions des warrants hôteliers et pétroliers

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DUNKERQUE

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité

Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

Une copie du jugement prononçant l'inaliénabilité peut être obtenue directement auprès du greffe du tribunal de commerce ayant prononcé la mesure d'inaliénabilité, ou sur le site internet : http://www.infogreffe.fr

État des inscriptions de nantissements judiciaires de parts de sociétés civiles

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés) Article R. 532 - 3 et s. du code des procédures civiles d'exécution

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire de parts sociales de société civile (Loi 91-650 du 9 juillet 1991 et décret 92-7555 du 31 juillet 1992).

Avertissement : • L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

État des hypothèques fluviales

Articles R. 4122-3 du code des transports et R. 521-2 9° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription d'hypothèque fluviale (loi du 5 juillet 1917 modifiée en 1934, décret du 3 avril 1919 modifié par décret n° 60-1141 du 17 octobre 1940).

État des inscriptions de déclarations de créances

Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

État des inscriptions de gage des stocks

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions des arrêtés de traitement de l'insalubrité et de mise en sécurité

Articles L. 541-2 et L. 184-1 du code de la construction et de l'habitation et R. 521-2, 18° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale ou de l'adresse sur laquelle l'information a été demandée, aucun arrêté pris en application de l'article L1331-28 du Code de la santé publique, L123-3 ou L511-2 du Code de la construction et de l'habitation (article L541-2 alinéa 2 et L541-3 du Code de la construction et de l'habitation).

État des inscriptions d'hypothèques maritimes (à l'exclusion de celles qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-14-1 du code des transports et R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Ce résultat est délivré sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des données concernant les hypothèques maritimes enregistrées par les services des douanes avant le 1er janvier 2022 et n'engage pas la responsabilité du greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DUNKERQUE

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l''article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de gage sans dépossession (Décret no 2006-1804 du 23/12/2006)

État des inscriptions de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs ou déclaratifs de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Articles L. 4121-2, R. 4121-1 du code des transports et R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l''article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé)

Néant

État des inscriptions du privilège de nantissement sur parts sociales de société civile

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 janvier 1978).

État des inscriptions d'actes de saisie de bateaux

Articles R. 4123-6 du code des transports et R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

État des inscriptions d'actes de saisie sur les navires (à l'exclusion de ceux qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-25 du code des transports et R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

État des saisies pénales de fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

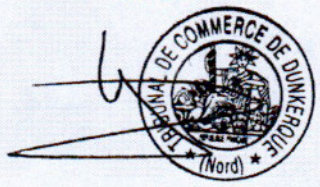
État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Néant

Avertissement : • Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023, • Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Fait à Dunkerque, le 04/11/2026
Le Greffier



Requis par : non indiquées
Arrêté à la date du : 03/11/2026